



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le chef de l'inspection générale des affaires sociales

Paris, le 10 juillet 2025

**NOTE**

**à Madame la ministre du Travail, de la Santé,  
des Solidarités et des Familles**

**Objet : Commission des suites - Avis n°2025-005**

**Référence : Rapport IGAS Contrôle de l'aide sociale à l'enfance du département de la Sarthe  
(2023-038R)**

Le 30 juin 2025, la commission des suites, présidée par le chef de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, s'est réunie pour examiner les suites données par le département de la Sarthe au contrôle de son service d'aide sociale à l'enfance, conduit entre juin 2023 et février 2024 par Fadéla AMARA, Nicole BOHIC, Eve ERPELDING PARIER et Sabine FOURCADE, membres de l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Préalablement à la tenue de cette commission, les inspectrices ont examiné les pièces produites par le département pour exposer les réponses données aux constats et préconisations du rapport. Deux des inspectrices se sont rendues au Mans le 17 juin 2025 et ont mené des entretiens en visio-conférence pour échanger avec certaines administrations et partenaires du département.

Etaient présents à la commission, pour le département de la Sarthe : Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental, Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente de la Commission Solidarité, autonomie et santé du Conseil départemental, Olivier DUBOSC, Directeur général des services, Nathalie PONTASSE, Directrice générale adjointe des Solidarités, Fabienne GAYET, Directrice de l'enfance et de la famille, Luc GABORY, Chargé de mission des politiques de l'enfance et de la famille, Nicolas MEZIERES, Directeur des territoires d'interventions sociales, Bernard BONNEL, Directeur de l'offre d'accueil, Thierry GRUMELON, Chef du service accompagnement des établissements et services, et pour l'Etat : Christine TORRES, secrétaire générale de la Préfecture du département de la Sarthe et Jean-Michel LOUYER, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités.

La commission constate que de nombreuses actions ont été initiées par le département depuis le rapport de contrôle, dans le cadre de la contractualisation tripartite préfet-ARS-département, ou dans le cadre des actions propres au département.

En particulier, l'effort de financement a été poursuivi afin de développer l'offre d'accueil. La commission a relevé l'existence d'un plan d'action structuré et planifié pour mettre fin à l'hébergement en hôtel. S'agissant des relations avec les partenaires, des modalités de travail se sont structurées et une meilleure collaboration est à l'œuvre.

Pour retravailler de nombreux chantiers, le mode projet a été utilisé, permettant d'associer des agents du département. Un travail de simplification et de sécurisation des procédures internes du département a été conduit. Une meilleure exploitation des données a été recherchée et a pu aboutir, notamment en ce qui concerne le suivi des informations entrantes ainsi que celui des délais de traitement des informations préoccupantes.

Concernant les enfants en situation de handicap, la prise en compte de la double vulnérabilité des enfants progresse avec un soutien financier acté par l'agence régionale de santé dans le cadre de la conférence nationale du handicap, financement qui doit être versé sans tarder pour améliorer les conditions d'accueil actuelles, insuffisamment adaptées dans les structures identifiées. Par ailleurs, le service de l'aide sociale du département est dorénavant systématiquement représenté dans les diverses commissions de la MDPH concernant les enfants confiés. A l'inverse, l'implication de l'ensemble des secteurs (sanitaires, médico-sociaux, scolaire...) reste à renforcer dans le champ de l'aide sociale, la présence de représentants des établissements et services médico-sociaux (ITEP en particulier) lors des commissions plénières de la plateforme gérant l'attribution de places d'accueil constitue une étape.

Des actions encourageantes ont été menées concernant le dispositif d'AEMO avec la publication le 2 juillet 2025 d'un appel d'offre pour augmenter le nombre de mesure d'AEMO, pour mettre en place un dispositif d'AEMO renforcé ainsi qu'un dispositif de première intervention permettant un premier contact avec les parents et les enfants dans l'attente de la mise en œuvre des mesures.

Plusieurs actions programmées par le département devront absolument être réalisées. Ainsi un retour d'expérience structuré et approfondi est prévu par le département en septembre 2025 avec ses partenaires, relativement au décès de l'enfant qui est survenu en juillet 2023.

Plusieurs indicateurs démontrent une situation qui reste difficile en termes d'accompagnement des enfants : une centaine de demande de placement en attente, environ 300 évaluations d'informations préoccupantes en attente de réalisation, au-delà du délai réglementaire... Enfin, le traitement par le département des mesures d'AEMO en attente d'exécution dont le volume a peu diminué depuis le passage de la mission, est un sujet de préoccupation important.

De façon générale, la commission constate que le département a élaboré des projets et des fiches d'action qui entrent en cohérence avec les constats et les recommandations du rapport. La commission ne peut évaluer pleinement après quelques mois la mise en œuvre effective et la portée de ces mesures qui nécessitent un certain délai d'appropriation ainsi que de mise en œuvre. Elle engage le département à poursuivre la dynamique enclenchée.

Pour la commission des suites, **Thomas AUDIGÉ**

Le Chef de l'inspection générale  
des affaires sociales

Thomas AUDIGÉ